



# La Sidra

## DE LA SEMAINE

### ROCH HACHANA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

#### Le paradoxe de nos prières

Le livre de prières de Roch Hachana contient de nombreuses prières qui expriment une demande à D.ieu. On peut citer comme exemple : « que nous soyons rappelés et inscrits dans le Livre de la vie, des bénédictions, de la paix et de la prospérité... »

Outre ces prières collectives, nous sommes nombreux à ajouter des requêtes personnelles pour diverses bénédictions matérielles. Mais l'on peut se demander si de telles demandes sont convenables. Nos Sages enseignent que durant les deux jours de Roch Hachana, D.ieu demande à l'humanité de Le « proclamer [Son] Roi ». En plein milieu de la cérémonie du couronnement du roi, quel sujet oserait s'adresser à son souverain avec une requête personnelle ? Et pourtant, à Roch Hachana, tout en reconnaissant la Souveraineté divine, nous nous tournons également vers Lui avec des prières pour l'accomplissement de nos désirs matériels. Cela, en dépit de la perspective du Zohar selon lequel une personne qui se livre à de telles demandes, lors des jours solennels, ressemble à une sangsue parasite qui crie : « Donne, donne ! » Et pourtant, ces demandes font partie de la liturgie de Roch Hachana. L'autorité qui a institué la prière : « Règne sur le monde entier dans Ta gloire » a également inclus la requête adressée à D.ieu : « Inscris-nous dans le Livre de la Vie ».

On retrouve le même paradoxe dans le concept de la prière en général. Dans sa dissertation sur la prière, le Rambam (Maïmonide) écrit que le commandement de la prière est issu de l'injonction « Et tu Le serviras de tout ton cœur ». Nos Sages questionnent : « Quel est le service du cœur ? » Et ils répondent : « C'est la prière ». Le Rambam ajoute que « ce commandement oblige chaque personne à demander à D.ieu de pourvoir à ses besoins. » Comment le fait de demander à D.ieu de pourvoir à nos besoins devrait-il être appelé « le service du cœur » ?

En ce jour, cette question prend encore plus d'acuité dans la mesure où Roch Hachana est « la tête de l'année », le moment où l'on renouvelle le cœur de notre relation avec D.ieu. Puisque durant cette période, nous prions tous avec plus de ferveur qu'à l'habitude, le contenu de nos prières est d'autant plus significatif.

#### La prière de 'Hanna

La question du contenu de la prière peut être résolue en analysant l'histoire de la prophétesse 'Hanna, qui constitue la Haftara lue le premier jour de la fête. 'Hanna était restée de

Suite en page 2

## Edito

### Roch Hachana : rassemblons-nous !

Roch Hachana est, par définition, un jour que personne ne peut manquer. Premier jour de l'année juive, il est surtout un grand rendez-vous, autant avec D.ieu qu'avec soi-même. Lorsque le Chofar retentit, c'est la royauté Divine qui est renouvelée dans la création. Et, bien entendu, cela ne peut laisser personne indifférent car, à l'appel du cœur de chacun, le Créateur répond alors et accorde la meilleure année dont nous rêvons tous, tel un Père qui entend toujours la demande de Ses enfants. Cela est vrai d'année en année, et de manière sans doute croissante car la lumière Divine qui apparaît chaque Roch Hachana et maintient le monde à l'existence, est une expression de niveaux spirituels de plus en plus élevés. En fait, nous est-il précisé, il s'agit d'une « lumière nouvelle qui n'était jamais descendue jusque-là ».

Cependant, l'année qui commence à présent, 5783, présente une particularité qu'il faut relever : elle est celle du « Hakhel », du rassemblement. A l'époque de l'ancien Israël, l'année qui suivait celle du repos agricole, la Chemita, tous, hommes, femmes et enfants, se rassemblaient dans le Temple au moment de Souccot. Là, une estrade de bois avait été dressée et le roi y montait pour lire devant tous des passages de la Torah. Et cela dépassait le simple rite. Ordonnée par la Torah elle-même, la cérémonie donnait à chacun à ressentir et à vivre la plus authentique des craintes de D.ieu associée à la plus profonde unité. Ici, se retrouvaient ensemble, dans un même lieu et portés par un même élan, des hommes et des femmes très différents, tant en âge qu'en niveau spirituel ou en connaissance. Mais tout cela n'avait pas d'importance car c'est d'essence qu'il était question bien plus que de considérations finalement superficielles.

Certes, matériellement le rassemblement si spécial du « Hakhel » n'existe plus. Il se déroulait dans le Temple et le roi en était l'acteur. Tout cela sera rétabli, très prochainement, nous l'espérons tous, avec la venue du Machia'h. Mais les commandements donnés par D.ieu ne disparaissent jamais. Même si leur pratique concrète est suspendue par le fait des choses, ils existent toujours au sens spirituel, sont ainsi porteurs du même pouvoir et doivent être vécus comme tels. L'année 5783 est donc bien celle du « Hakhel-rassemblement ». Elle est cette période qui commence où notre lien avec D.ieu est plus grand, plus fort, plus entraînant. Elle est aussi celle où l'unité chasse tout ce qui pourrait la compromettre. En d'autres termes, c'est une année clé qui se présente à nous. Alors que le Chofar sonne, il nous appartient également de choisir ce nouveau monde.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



### HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT NITSAVIM

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 19h 28  
Sortie : 20h 32

Bordeaux 19.40  
Deauville 19.37  
Grenoble 19.15  
Lille 19.26

Lyon 19.18  
Marseille 19.16  
Montpellier 19.22  
Nancy 19.13  
Nantes 19.44

Nice 19.08  
Rouen 19.33  
Strasbourg 19.07  
Toulouse 19.32

A partir du dimanche 18 sept. 2022 Pose des Téléfines : 6h 29 Heure limite du Chema : 10h 37



### HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE ROCH HACHANA

#### ÎLE-DE-FRANCE

1<sup>er</sup> soir\* : dimanche 25/09 : 19h 24  
2<sup>ème</sup> soir\*\* : lundi 26/09 : (après) 20h 24  
Fin de la fête : mardi 27/09 : 20h 25

1<sup>er</sup> SOIR\* / 2<sup>ème</sup> SOIR\*\* APRÈS  
Bordeaux 19.36 / 20.33  
Deauville 19.33 / 20.34  
Grenoble 19.11 / 20.09  
Lille 19.21 / 20.23

1<sup>er</sup> SOIR\* / 2<sup>ème</sup> SOIR\*\* APRÈS  
Lyon 19.14 / 20.12  
Marseille 19.12 / 20.09  
Montpellier 19.18 / 20.15  
Nancy 19.09 / 20.09  
Nantes 19.40 / 20.39

1<sup>er</sup> SOIR\* / 2<sup>ème</sup> SOIR\*\* APRÈS  
Nice 19.05 / 20.01  
Rouen 19.29 / 20.30  
Strasbourg 19.02 / 20.03  
Toulouse 19.28 / 20.25

\* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.  
\*\* N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

A partir du dimanche 25 sept. 2022 Pose des Téléfines : 6h 39 Heure limite du Chema : 10h 41

Jeûne de Guedalya : mercredi 28 sept.  
Début : 6h 12 - Fin : 20h 15

longues années sans enfant. Chaque année, elle se rendait avec son mari Elkana au Sanctuaire de Chiloh. Mais un jour, attristée par sa stérilité, 'Hanna quitta les festivités données en l'honneur des sacrifices, pénétra dans le Sanctuaire et ouvrit son cœur, déversant dans sa prière son désir ardent d'avoir un fils. Il se trouva qu'alors qu'elle s'épanchait longuement devant D.ieu, seules ses lèvres remuaient mais sa voix ne se faisait pas entendre. Éli pensa qu'elle était ivre (car l'habitude était de prier à voix haute).

Il lui dit : « Depuis combien de temps es-tu saoule ? Débarrasse-toi de ton vin ». « Non mon Seigneur, répliqua-t-elle, je suis une femme affligée. Je n'ai bu ni vin ni boisson forte. J'ai épanché mon âme devant D.ieu... » Éli répondit : « Va en paix. Que le D.ieu d'Israël accède à ta demande... »

Éli était le Grand Prêtre et le Juge du Peuple juif tout entier. Si l'on tient compte de sa sagesse et de son expérience, l'on peut s'interroger sur le fait qu'il ait immédiatement jugé 'Hanna si sévèrement au lieu de clarifier, au préalable, la situation et rechercher la véritable nature de ses sentiments.

Plus encore, compte tenu du principe selon lequel le Tana'h ne s'attarde généralement pas sur des sujets négatifs, pourquoi l'erreur de jugement d'Éli est-elle consignée pour la prospérité ? Enfin, pourquoi c'est précisément ce récit qui a été choisi comme Haftara pour Roch Hachana ?

### « J'ai épanché mon âme »

Pour pouvoir apprécier la signification de ce récit, nous devons comprendre qu'Éli ne considéra jamais 'Hanna comme ivre, au sens littéral, sinon il l'aurait renvoyée du Sanctuaire.

Éli entendit la prière de 'Hanna et perçut sa sincérité. Quand il l'accusa d'ébriété, il parlait au sens figuré. Il ne pouvait comprendre comment 'Hanna, se tenant devant D.ieu, dans le Saint Sanctuaire, pouvait penser à ses besoins personnels et demander un fils. Il la considéra comme intoxiquée par ses désirs personnels, absorbée de façon immodérée par des préoccupations matérielles. C'est à cette perception erronée de sa motivation que 'Hanna répondit : « Je ne suis pas saoule, » (en d'autres termes, « Je ne veux rien pour moi-même »), mais au contraire,

« j'ai épanché mon âme devant D.ieu. » (Autrement dit : « mon désir vient des profondeurs de mon être ».)

### « Leur âme se languit à l'intérieur »

Les désirs matériels ne sont pas toujours motivés par l'égoïsme. Bien qu'un homme puisse penser que son désir de matérialité est une fin en soi, il se peut néanmoins que l'origine s'en trouve dans les profondeurs de son âme. Tout dans le monde contient une étincelle de Divinité cachée par la nature concrète de son environnement.

L'humanité a reçu la tâche de raffiner la matérialité et de révéler sa Divinité intrinsèque. Chacun est destiné à élever certaines étincelles et ce service divin est nécessaire pour l'élévation personnelle. Si ces énergies divines ne sont pas sublimées, l'âme de l'individu reste incomplète.

Le Baal Chem Tov explore ce concept dans son interprétation du verset : « Affamée et assoiffée, leur âme se languit à l'intérieur ». Il demande : « Pourquoi est-elle affamée et assoiffée ? 'Parce que leur âme se languit à l'intérieur.' Leur âme cherche à établir un lien avec l'énergie divine contenue dans les aliments et les boissons ».

Il se peut que nous n'ayons pas conscience de la motivation spirituelle sous-jacente à nos désirs et que nous considérions qu'ils ont une origine physiologique ou psychologique, que nous trouvions toutes sortes de raisons pour expliquer ce que nous voulons et pourquoi nous le voulons. Mais en réalité, un élan plus profond justifie notre volonté. Pourquoi un Juif désire-t-il des enfants, des possessions et le succès matériel ? Parce que son âme éprouve un désir inhérent et tacite d'accomplir la Volonté divine associée à ces bénédictions apparemment matérielles.

C'est ainsi que s'explique la prière de 'Hanna. Elle n'était absolument pas concernée par des préoccupations d'ordre personnel. On peut l'observer dans son vœu de consacrer son fils « à D.ieu, tous les jours de sa vie. »

En « épanchant son âme devant D.ieu », elle n'exprimait aucun désir égoïste mais la motivation profonde de son âme.

Dans le même ordre d'idées, dès qu'Éli entendit l'explication de 'Hanna, il répondit par une bénédiction, demandant que soit exaucé le plus profond désir de son âme.

### Une résidence parmi les mortels

Avec cet éclairage sur la prière de 'Hanna, nous pouvons désormais résoudre les questions soulevées par la prière de Roch Hachana. En ce jour, nous nous concentrons sur le but de la création, le désir de D.ieu d'avoir un lieu de résidence parmi les mortels. D.ieu ne recherche pas la souveraineté sur des êtres spirituels mais sur des hommes mortels qui mènent leur vie au sein de la matérialité. L'aspiration de l'homme au bien-être peut être considérée comme une extension de son acceptation de la souveraineté de D.ieu et non comme sa négation. Une personne ne peut servir correctement D.ieu si elle se sent troublée par des préoccupations d'ordre matériel. Pour pouvoir mener à bien ses efforts de construire une résidence pour D.ieu dans le monde matériel, elle demande la santé et la prospérité. Ce ne sont pas des requêtes égoïstes. Bien au contraire, ce désir de bien-être matériel est enraciné dans le désir de D.ieu d'avoir une résidence parmi les mortels.

### « Qu'il élève très haut le niveau de celui qu'il a oint »

La Haftara de Roch Hachana monte en crescendo avec la seconde prière de 'Hanna, un déversement jubilatoire de remerciements à D.ieu pour avoir accédé à sa requête. Cette seconde prière se conclut ainsi : « Qu'Il élève très haut le niveau de celui qu'Il a oint » (littéralement : « de Son Machia'h »).

Cette phrase de conclusion constitue le point de jonction entre les deux prières de 'Hanna parce qu'à l'Ère de la Rédemption, il sera clairement manifeste que le monde est la résidence de D.ieu et qu'il n'y a aucun conflit entre le matériel et le spirituel.

Nous apprenons, de la première prière de 'Hanna, que le désir que nous éprouvons pour les objets matériels peut refléter un engagement spirituel au service divin.

Et de sa seconde prière, nous observons la dimension ultime et le but de ce service : la venue d'une Ère où « il n'y aura ni famine ni guerre, car les bonnes choses couleront en abondance et tous les délices seront aussi librement accessibles que la poussière... Le monde sera empli de la connaissance de D.ieu comme les eaux couvrent le fond de la mer ».

Puisse cela se manifester dans l'immédiat !

## Etude du RAMBAM

### • DIMANCHE 18 SEPTEMBRE – 22 ELLOUL

**Mitsva positive n° 121:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser la glanure.

**Mitsva négative n° 211:** C'est l'interdiction qui nous est faite de ramasser les épis tombés (dans les sillons) pendant la moisson.

**Mitsva positive n° 123:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de ne pas grappiller dans notre vigne lors des vendanges, mais de laisser aux pauvres les « Olélot ».

**Mitsva négative n° 212:** C'est l'interdiction qui nous est faite de prendre tous les fruits du vignoble en vendangeant.

### • LUNDI 19 SEPTEMBRE – 23 ELLOUL

**Mitsva positive n° 124:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser aux pauvres ce qui reste et ce qui est tombé des grappes des raisins au moment de la vendange, et que l'on appelle « Péret ».

**Mitsva négative n° 213:** Il est interdit de recueillir les grains tombés de la vigne lors de la vendange.

**Mitsva positive n° 122:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser la gerbe oubliée.

**Mitsva négative n° 214:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de prendre la gerbe oubliée.

### • MARDI 20 SEPTEMBRE – 24 ELLOUL

**Mitsva positive n° 130:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de prélever la dîme du pauvre chaque troisième année du cycle chabbatique ainsi que la troisième année après la troisième, c'est-à-dire la sixième du cycle chabbatique.

**Mitsva positive n° 195:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de pratiquer la bienfaisance et de soutenir ceux qui sont dans le besoin en améliorant leur sort

**Mitsva négative n° 232:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de refuser charité et soutien aux pauvres parmi nos frères, après avoir eu connaissance de leur situation précaire et de notre possibilité de leur venir en aide.

Extrait  
du Séfer  
Hamitsvot  
(Maïmonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif



## DES VALISES ET DES PRIÈRES

C'est au milieu du voyage que les passagers apprirent la terrible nouvelle ; l'Allemagne nazie venait de conquérir la Pologne en une guerre éclair. La Seconde Guerre mondiale avait commencé avec son cortège d'atrocités et les voyages devenaient de plus en plus hasardeux, dangereux ou même impossibles. De nombreux bateaux furent obligés d'accoster dans des ports imprévus ou devinrent la cible de sous-marins ennemis.

Rav Zalman Grossman avait passé cinq années aux États-Unis : envoyé par la Yechiva Ohel Moché de Jérusalem (qui avait été fondée par Rabbi Yehouda Leib Diskin), il avait été chargé d'aller récolter des fonds auprès des Juifs américains au bon cœur. Au début Rav Zalman avait refusé cette tâche mais avait été forcé d'accepter en constatant la situation catastrophique des finances de l'institution. Depuis, il avait sillonné les États-Unis en long et en large, entassant dans ses valises les billets qu'on lui remettait. Rav Zalman était une personnalité remarquable - pieux et ouvert, généreux et érudit, sociable et souriant : les gens avaient généreusement répondu à ses appels passionnés en faveur de sa Yechiva.

Sa mission s'acheva en août 1939 et il prit le bateau qui devait, en quelques se-

maines, l'amener au port de Haïfa en Terre sainte, juste à temps pour la fête de Roch Hachana. Mais la guerre venait maintenant d'éclater et tous les plans devaient être revus. Le capitaine s'efforça de contourner les pays dangereux - ce qui retarda le périple. Finalement le bateau accosta sans encombre le matin-même de Roch Hachana : les passagers étaient soulagés d'avoir échappé au pire et se hâtèrent de descendre de l'embarcation qui, de toute manière, devait repartir bientôt ; les marins déposèrent les bagages des voyageurs sur le quai et le bateau reprit la mer.

Rav Zalman ne savait comment agir : ses valises ne contenaient pas que ses affaires personnelles, elles étaient aussi chargées de tout l'argent durement amassé en cinq ans pour couvrir les besoins de la Yechiva ! Mais on était Roch Hachana, le jour du couronnement du Roi, le jour où tout est décidé dans les cieux pour toute l'année à venir mais aussi un jour de fête où il est interdit de toucher et de transporter argent et documents précieux. Les gens autour de lui le pressaient de mettre ses valises à l'abri car s'il les laissait à l'abandon, elles seraient certainement volées. Il hésitait : d'un côté son argent personnel (destiné à couvrir une partie des dettes de sa famille) plus celui de la Yechiva, d'un autre côté les prières avec la communauté à la synagogue, la Mitsva d'écouter le Chofar... Soudain, d'un pas décidé, il partit, laissant sur le quai ses valises. Il se mit à gravir la pente du Mont Carmel et se rendit directement à la synagogue des 'Hassidim de Karlin, là où il savait pouvoir prier comme ses ancêtres eux aussi 'Hassidim de Karlin. Le cœur léger, il remerciait silencieusement son Créateur de l'avoir aidé à prendre la bonne décision - quel qu'en soit le prix.

Quand on vit arriver ce 'Hassid originaire de Jérusalem, on l'accueillit comme un cadeau du Ciel. Tous savaient que Rav Zalman était doué d'une voix à nulle autre pareille et que, grâce à lui, toute la prière de Roch Hachana dans cette petite synagogue atteindrait des niveaux spirituels sublimes.

Cette année-là, Roch Hachana tombait un jeudi - ce qui signifiait que, pendant trois jours, les prières se succéderaient dans une ambiance festive. Rav Zalman se surpassa pour s'attacher à son Roi et entraîner avec lui une communauté ravie d'héberger ce cantor extraordinaire. Quant à lui, il assumait son choix et oublia com-

plètement ses valises...

Ce n'est qu'à la sortie du Chabbat que le responsable de la synagogue, Berel Friedman, lui proposa d'en avoir le cœur net et d'effectuer un petit tour sur les quais. Désabusé, Rav Zalman était conscient du nombre de gens qui avaient sans doute déambulé dans le port et, selon lui, il ne servait à rien de se déplacer.

Et pourtant... Quand ils arrivèrent sur le quai, quelle ne fut pas la surprise de Rav Zalman de constater que ses valises étaient restées sagement à leur place : personne ne les avait même déplacées ! C'était un miracle évident !

Pendant ce temps, à Jérusalem, la famille Grossman s'angoissait : Rav Zalman était supposé arriver à Haïfa mais on avait appris que la guerre avait éclaté... Dès la fin du Chabbat, on avait envoyé quelqu'un à la maison d'un des notables de la ville qui disposait d'un grand luxe : une ligne téléphonique ! On lui demanda la permission de téléphoner à Berel Friedman de Haïfa : peut-être lui qui habitait non loin du port aurait-il des nouvelles... Or, non seulement il avait des nouvelles mais il ne tarit pas d'éloges sur les merveilleuses prières auxquelles sa communauté avait eu droit grâce à Rav Zalman...

L'année suivante, Rav Zalman retourna à Haïfa pour servir la communauté qui l'avait si bien accueilli. Mais il posa ses conditions : il demandait une belle contribution pour la Yechiva des 'Hassidim de Karlin à Jérusalem !

**D'après le livre Gadol Beyisraël**

*Si'hat Hachavoua N° 1603*

Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES

### DE MACHIA'H

**« D.IEU SERA UN ET SON NOM SERA UN »**

*Le prophète Zacharie (14:9) enseigne au sujet du temps de Machia'h : « En ce jour, D.ieu sera Un et Son Nom sera Un ». Il est clair que l'unité de D.ieu est un fondement du judaïsme mais pour-quoi lier la révélation de cette idée à la venue de Machia'h ?*

*C'est qu'en notre temps, l'unité divine n'apparaît pas à l'évidence. Le monde paraît constituer une existence autonome. Au contraire, dans le monde de Machia'h, l'unité du Créateur sera manifeste aux yeux de tous. Chacun verra que le monde est inexistant devant la Lumière divine qui le fait vivre.*

*(d'après Torah Or, Vaéra p. 55c) H.N*



**Votre Boîte de Tsédaka est pleine !**

**Contactez-nous au 01 45 26 87 60**

Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

**Vous pouvez également la déposer au Beth Loubavitch : 8 rue Lamartine - Paris 9<sup>e</sup> ou 55 rue Petit - Paris 19<sup>e</sup> ou compléter notre formulaire en ligne sur [loubavitch.fr/tsedaka](http://loubavitch.fr/tsedaka)**

# La Hala'ha

## DE LA SEMAINE

### QU'EST-CE QUE LE PROUZBOUL ?

L'année 5782 (2021 - 2022) était une année de Chemitta. Cela signifie que tout travail agricole (labourage, ensemencement, cueillette...) était interdit en Terre d'Israël - avec tous les détails que cela implique. Par ailleurs, toutes les dettes entre particuliers ont été annulées lors de la Chemitta.

De crainte que les gens se retiennent de prêter des fonds parfois essentiels aux personnes dans le besoin, le Sage Hillel Hazakène a institué le Prouzbul, une procédure de transfert des dettes au Beth-Din (tribunal rabbinique) - ce qui permet au particulier d'en réclamer le remboursement - même après l'année de Chemitta. Il suffit pour cela de prononcer avant Roch Hachana, en même temps que l'annulation des vœux - devant trois Juifs - la formule : « *Haréni Mossère La'hem Kol 'Hovot Chéyech Li Chéhégbé Otam Kol Zemane Chéhértésé.* »

### LA VEILLE DE ROCH HACHANA : DIMANCHE 25 SEPT. 2022

On ne récite ni le Ta'hanoun ni les Psaumes 20 et 86 durant la prière du matin. On ne sonne pas le Choffar, afin de marquer la différence entre la coutume (du mois d'Elloul) et l'obligation (de Roch Hachana).

En présence de dix hommes (ou éventuellement trois), chacun récite le texte de « Hatarat Nedarim », l'annulation des vœux, afin de ne pas commencer la nouvelle année tant qu'on n'aurait pas accompli tout ce qu'on a promis l'année précédente : en effet, à Roch Hachana, chacun promet de mieux faire. Mais quelle serait la valeur d'une telle promesse si l'on n'a pas tenu les promesses de l'année précédente ?

Les hommes se coupent les cheveux, s'immergent dans le Mikvé. On revêt les vêtements de fête car on est confiant que D.ieu jugera chacun avec miséricorde.

On augmente les dons à la Tsedaka (charité) en s'assurant que chacun a de quoi faire face aux dépenses de la fête.

Nombreux sont ceux qui se rendent au cimetière sur les tombes des êtres chers disparus et des Tsadikim (Justes) afin qu'ils intercèdent en faveur de leurs descendants et de leurs fidèles.

De nos jours, on évite de jeûner et on préfère donner à la Tsedaka (charité) l'argent équivalent aux repas consommés (en général une somme multiple de 18).

### QUE FAIT-ON À ROCH HACHANA ?

#### (CETTE ANNÉE LUNDI 26 ET MARDI 27 SEPTEMBRE 2022)

**Dimanche 25 septembre 2022**, après avoir mis des pièces à la Tsedaka (charité), les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de Roch Hachana (les femmes mariées au moins deux bougies, les filles une seule bougie) ainsi qu'une bougie qui dure au moins 48 heures, **avant 19h 24** (en Ile-de-France) en récitant les bénédictions suivantes :

1) « *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Hatzikarone.* »

« *Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné d'allumer les lumières du jour du souvenir.* »

2) « *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé.* »

« *Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous a fait vivre, exister et arriver à cet instant.* »

Après la prière du soir, on se souhaite mutuellement : « *Lechana Tova Tikatev Veté'hatème* » - « *Sois inscrit(e) et scellé(e) pour une bonne année.* »

Après le Kiddouch, on se lave les mains rituellement et on trempe la 'Halla dans le miel (et ce, jusqu'à Hochaana Rabba, dimanche 16 octobre 2022 inclus).

Ensuite, on trempe un morceau de pomme douce dans le miel et l'on dit la bénédiction : « *Barou'h Ata... Boré Péri Haèts* » et on ajoute : « *Yehi Ratsone Milfané'ha Chéte'hadèche Alénou Chana Tova Oumetouka* » - « *Que ce soit Ta volonté de renouveler pour nous une année bonne et douce.* » Durant le repas, on s'efforce de manger de la tête d'un poisson, des carottes sucrées ou du gâteau au miel, une grenade et, en général, des aliments doux, pas trop épicés, comme signes d'une bonne et douce année.

**Lundi 26 septembre 2022**, après la prière de Min'ha, on se rend près d'un cours d'eau et on récite la prière de **Tachli'h**.

Les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de la fête **après 20h 24**, (en Ile-de-France) à partir de la flamme allumée avant la fête, en récitant les mêmes bénédictions.

On aura auparavant placé sur la table un fruit nouveau, qu'on mangera après le Kiddouch, avant le repas.

**Lundi 26 et mardi 27 septembre 2022, on écoute la sonnerie du Choffar** (corne de bélier). Si on n'a pas pu l'entendre à la synagogue, on peut encore l'écouter toute la journée.

**Roch Hachana se termine mardi 27 septembre 2022 à 20h 25** ; on récite la Havdala (sans épices odorantes et sans la bénédiction « *Meoré Haèch* » sur la bougie tressée).

Durant les deux jours de Roch Hachana, on évite les paroles inutiles et on s'efforce de lire de nombreux Tehilim (Psaumes).

Il est permis de porter des objets dans la rue les deux jours de Roch Hachana.

Jusqu'à Yom Kippour inclus, on ajoute dans la prière du matin le Psaume 130 et on récite matin et après-midi (sauf Chabbat) la prière « *Avinou Malkénou* » (« Notre Père, notre Roi »). On ajoute certains passages de supplication dans la prière de la « *Amida* ». On multiplie les actes de charité et, en général, on s'efforce d'être davantage scrupuleux dans l'accomplissement des Mitsvot.

**Mercredi 28 septembre 2022, c'est le jeûne de Guedalia.** Il commence (en Ile-de-France) au lever du jour à **6h 12** et se termine à la tombée de la nuit à **20h 15**. Il commémore l'assassinat de Guedalia qui fut le dernier gouverneur juif de Judée après la destruction du 1<sup>er</sup> Temple par les Babyloniens, en 3339 (423 ans avant l'ère commune). Il avait été un homme sage et respecté ; sous son autorité, le reste de la communauté juive restée en Eretz Israël avait prospéré et sa mort causa de grands bouleversements, des massacres et l'exil d'une grande partie de la communauté restante. **F.L.**



### A L'OCCASION DE VAV TICHRI

58<sup>e</sup> Hilloula de la mère du Rabbi,  
la Rabbanit Hatzadkanit 'Hanna ע"ת

Les Neché Oubnot 'Habad vous invitent à une

## SOIRÉE - CONFÉRENCE

## JEUDI 29 SEPT. 2022 à 20H 30

### 4 TICHRI 5783

dans les Salons 'Haya Mouchka

49/51, rue Petit - 75019 Paris (Métro: Ourcq)

Public féminin - Respect des normes sanitaires

# Etude du **RAMBAM**

## • MERCREDI 21 SEPTEMBRE – 25 ELLOUL

**Mitsva positive n° 126:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de mettre de côté le grand prélèvement.

**Mitsva positive n° 129:** Il s'agit du commandement incombant aux Lévités de prélever de la dîme qu'ils reçoivent d'Israël un dixième et de la donner aux prêtres.

## • JEUDI 22 SEPTEMBRE – 26 ELLOUL

**Mitsva négative n° 154:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire des prélèvements sur les récoltes de manière anarchique.

## • VENDREDI 23 SEPTEMBRE – 27 ELLOUL

**Mitsva négative n° 133:** Il est interdit à une personne qui n'est pas Cohen de consommer une « Teroumah » quelconque.

**Mitsva négative n° 134:** C'est l'interdiction faite au salarié même à vie d'un pontife de consommer la « Teroumah ».

## • SAMEDI 24 SEPTEMBRE – 28 ELLOUL

**Mitsva négative n° 135:** Il est interdit à un non-circoncis de consommer la « Teroumah ». La même loi s'applique à toutes les autres choses saintes.

**Mitsva négative n° 136:** C'est l'interdiction qui a été faite à un prêtre impur de consommer la « Teroumah ».

## • DIMANCHE 25 SEPTEMBRE – 29 ELLOUL

**Mitsva négative n° 137:** C'est l'interdiction faite à une femme déshonorée et à la fille d'un prêtre mariée avec un non Cohen de consommer les choses saintes qu'elle aurait été, sinon, en droit de manger.

## • LUNDI 26 SEPTEMBRE – 1<sup>er</sup> TICHRI

## • MARDI 27 SEPTEMBRE – 2 TICHRI

**Mitsva positive n° 127:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de prélever la dîme des produits de la terre.

Comme chaque année, le **BETH LOUBAVITCH** est à votre disposition pour procéder gracieusement aux

## **SONNERIES DU CHOFFAR** de **ROCH HACHANA** et aux **BÉNÉDICTIONS SUR LE LOULAV** de **SOUCCOT**

auprès des personnes âgées, malades, hospitalisées ou ne pouvant se déplacer

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au **01 45 26 87 60** pour nous communiquer vos coordonnées

*Cette sidra et dédiée à la mémoire et en l'honneur de*  
**Makhlouf Armand ZRIBI zal**  
**ben Marcel**

*décédé le 9 Menahem Av 5780*

*Puisse-t-il reposer en paix parmi les Justes.*

*Offert par son épouse*

*Mme ZRIBI Jacqueline et ses enfants*  
*Arié, Sarah et Raphaël*

*Puissions-nous poursuivre l'œuvre de notre cher père*  
*et nous inspirer de son dévouement et de ses vertus.*

*Ainsi, il continuera à vivre en nous.*

*Ma Zar'o Ba'haim Af Hou Ba'haim....*



## Liste des Universités, Écoles et Lycées visités par le Beth Loubavitch

**Beth Loubavitch des Étudiants** (Quartier Luxembourg-Sorbonne)

1, rue de l'Abbé de l'Épée - 75005 Paris - Tél.: 01 42 03 13 21 - bethloubavitch-etudiants.com

*Toujours à vos côtés, le Beth Loubavitch vous accompagne pendant vos études.  
Vous recherchez des cours de Torah, des repas Cachères etc.  
N'hésitez pas à prendre contact avec le délégué pour votre établissement.*



## Petit calendrier des fêtes de Tichri 5783

**ROCH HACHANA**  
du dimanche 25 sept. au soir  
au mardi 27 sept. 2022

**JEÛNE DE GUEDALYA**  
mercredi 28 sept. 2022

**YOM KIPPOUR**  
du mardi 4 oct. au soir  
au mercredi 5 oct. 2022

**SOUCCOT**  
2 premiers jours de fête  
du dimanche 9 oct. au soir  
au mardi 11 oct. 2022

**HOL HAMOËD SOUCCOT**  
du mercredi 12 oct.  
au dimanche 16 oct. 2022

**HOCHAANA RABBA**  
dimanche 16 octobre 2022

**CHEMINI ATSÉRET  
& SIM'HAT TORAH**  
du dimanche 16 oct.  
au soir au mardi 18 oct. 2022

### PARIS

#### PARIS 2

**M. Danow 06 10 22 02 77**  
CNAM-INTEC, EDHEC, Ecole Eemi

#### PARIS 3

**M. Lubecki 06 66 90 73 60**  
BH 57 rue Saintonge - Ecole Progress

#### PARIS 5 ET 6

**M. Arnaude 07 53 07 06 66**  
1 rue de l'Abbé de l'Épée

Univ. Paris I - Panthéon Sorbonne - Ecole Normale Supérieure - Univ. Paris VI - Pierre & Marie Curie - Univ. Paris V - Paris Descartes - Univ. Paris VII - Garancière  
**M. Appelbaum 06 61 78 00 20**  
63 rue Notre Dame des Champs - Lycée Montaigne - Lycée Alsacienne

#### PARIS 8

**S.B. Kesselman 07 68 84 60 26**  
Quartier Miromesnil - Haussmann

#### PARIS 10

**R. Lebar 06 74 27 72 55**  
Univ. Paris VII - Lariboisière  
Progress Santé - CFA IGS

#### PARIS 11

**M. Cohen 06 10 96 30 84**  
ESCP - Lycée Voltaire

**L. Arnaude 06 65 01 18 20**  
19 rue S. Sabin - Lycée Progress

#### PARIS 12

**Y. Martinez 06 61 10 62 10**  
Dentaire - Cours Spinoza - S. Michel de Picpus

#### PARIS 13

**M. Lachkar 06 50 08 48 86**

### ILE-DE-FRANCE

#### 78

**M. Nisenbaum 06 22 83 55 82**  
96 bis r. du Fortin 78180 Montigny-Le Bretonneux  
Fac de médecine et de droit de S-  
Quentin-en-Yvelines et école d'ingénieur

**L. Mimoun 06 65 96 26 26**  
HEC - Tecomah - Jouy en Josas

**E. Cohen 06 19 64 17 64**  
79 ter. rue de la Paroisse 78000 Versailles

Lycée Hoche - Versailles  
Lycée La Bruyère - Versailles

#### 91

**N. Sebag 06 50 24 24 63**

Evry Ecoles: Télécom Ménagement /  
Télécom SudParis / Université d'Evry /  
Faculté des Métiers / IUT

**L. Mimoun 06 65 96 26 26**  
40, rue Alphonse Daudet 91400 Saclay

Supélec - Gif Sur Yvette - Ecole Centrale Paris -  
IUT - Bures sur Yvette - Campus Orsay - Orsay

#### 92

**Y. Chiche 06 99 16 75 67**  
Prépa Hec - Clamart, Centrale -  
Châtenay-Malabry

**C. Mergui 06 23 28 96 73**  
Pôle Universitaire - LDV - ENASSE -  
IPASSE Ecole des Cadres, HEP, La  
Défense

**M. Azimov 07 49 92 72 16**  
Lycées: S. James et Pasteur - Neuilly sur Seine

**M. Arnaude 07 53 07 06 66**  
Univ. Paris X - Nanterre

### PARIS

#### Univ. Paris I - Tolbiac - PSB - Paris

School of Business - Univ. Paris VI -  
La Pitié Salpêtrière

Univ. Paris VII - Diderot  
(à côté de la BNF) - INALCO

**PARIS 14**

**M. Mergui 06 01 78 23 39**  
École Camondo - Architecture d'intérieur  
et Design - Ecole Spéciale d'Architecture

**PARIS 15**

**Y. Djan 06 63 55 15 55**  
Optique ISO - Ecole d'immobilier Prépa  
Commercia

**A. Marciano 06 15 15 01 02**  
ESGC - Campus ESME

**AEPO Optique - Lycée Fresnel**

**PARIS 16**

**M. Gabay 06 60 02 11 11**  
**S.B. Kesselman 07 68 84 60 26**

Univ. Paris IX - Dauphine  
Lycée Janson de Sailly - Descartes

**PARIS 17**

**I. Elmikies 07 87 26 21 21**  
Lycées: Ronsard, Carnot et Chaptal

**Y. Elbaz 06 50 07 33 09**  
Lycée La Rose Blanche, Cerene, Ecole 42

**PARIS 18**

**R. Lebar 06 74 27 72 55**  
4 rue Jean Varenne - Univ. Paris VII - Bichat

**PARIS 19**

**R. Halimi - 06 34 90 11 44**  
Ecoles

**PARIS 20**

**D. Atlan - 06 62 62 17 82**  
La Prépa Santé - Groupe Diploma

### HABAD EN CAMPUS - PROVINCES

Aix-en-Provence : A. Gerbi 06 03 90 36 17  
Bourgogne : H. Slonim 06 52 05 26 65  
Caen : M. Lewine 06 51 16 07 79  
Cannes : L. Gourevitch 07 82 56 39 91  
Grenoble : Y. Lahiany 06 09 51 40 24  
Le Havre : D. Lewine 06 50 77 96 39  
Lille : L. Dahan 07 81 10 39 44

Lyon : S. Gurewitz 06 17 99 29 53  
Marseille : B. Bard 07 83 52 08 38  
Montpellier : P. Partouche 04 67 92 86 93  
Metz : Y. Atlan 06 28 34 85 01  
Nancy : M. Gabai 06 64 83 67 60  
Nice : M. Altalbé 06 66 52 70 90  
Orléans : A. Engelberg 06 26 52 43 84

Reims : M. Arnaude 07 53 07 06 66  
Rennes : M. Atlan 06 95 06 13 60  
Rouen : C. Lubecki 06 13 79 24 08  
Strasbourg : N. Paris 06 46 11 98 15  
Pau/Bayonne : M. Matusoff 06 22 10 75 49  
Toulouse : G. Sebag 06 26 76 00 43

"Bibliobus" du Beth Loubavitch  
présent devant l'établissement



# TALMUD TORAH LOUBAVITCH

## en Ile-de-France



Le dimanche matin, vos enfants, garçon ou fille, recevront l'éducation juive dont ils ont besoin.  
Un programme complet de Judaïsme, comprenant la préparation à la Bar Mitsva,  
leur sera dispensé par des enseignants qualifiés.

### LISTE DES CENTRES DE TALMUD TORAH

#### PARIS 1<sup>er</sup>

M. ASSERAF Lévi 06 51 22 06 87

#### PARIS 3<sup>e</sup>

M. NADJAR JONATHAN 07 54 53 27 48

#### PARIS 7<sup>e</sup>

M. MERGUI Yossi 06 22 03 33 07

#### PARIS 8<sup>e</sup>

M. TOUBOUL Chemouel 06 66 67 96 71

#### PARIS 10<sup>e</sup>

M. HALIMI Chalom 06 20 47 23 75

#### PARIS 12<sup>e</sup>

M. MARTINEZ Yossef 06 61 10 62 10

#### PARIS 13<sup>e</sup>

M. ASSOULINE 'Haïm 06 20 87 35 05

#### PARIS 14<sup>e</sup>

M. MERGUI Chalom 06 01 78 23 39

#### PARIS 15<sup>e</sup>

- 62 rue Sébastien Mercier  
M. DJIAN Yossef Y. 06 63 55 15 55

- 2 rue d'Arsonval

M. MANI Mendel 07 81 34 49 04

#### PARIS 16<sup>e</sup>

Mme AZIMOV 06 64 90 01 99

- 4 rue Girodet

Mme Houri 06 60 37 41 15

#### PARIS 17<sup>e</sup>

Mme ELBAZ 06 50 07 01 40

#### PARIS 18<sup>e</sup>

Mme TOUBOUL 06 69 37 90 83

#### PARIS 19<sup>e</sup>

- 41 rue Petit

M. OUAKI Israël 06 12 22 88 26

- 59 bis av de Flandre

M. GABAY Daniel 06 13 99 62 21

#### PARIS 20<sup>e</sup>

- 93, rue des Orteaux

M. ATLAN David 06 62 62 17 82

- 11 passage Maigrot-Delaunay

M. ATLAN David 06 62 62 17 82

- 82 rue des Couronnes

Mme BELHASSEN 06 61 20 81 67

#### 77 - PONTAULT COMBAULT

Mme AMAR 06 21 33 51 95

#### 78 - HOUILLES

Mme CHAOUAT 06 67 78 11 55

#### 78 - LA CELLE S. CLOUD

Mme ALLOUCHE 07 86 26 96 61

#### 78 - MAISONS LAFFITTE

M. SARFATI Lévi 06 64 38 03 96

#### 78 - POISSY

M. KATAN Réouven 06 14 94 11 06

#### 78 - S. GERMAIN EN LAYE

Mme SEBAG 06 19 58 43 09

#### 91 - EVRY

Mme SEBAG 06 51 79 53 07

#### 91 - LONGJUMEAU

Mme CELNIK 06 49 52 79 42

#### 91 - PALAISEAU

Mme ZERBIB 06 13 28 88 67

#### 91 - SAVIGNY SUR ORGE

M. NARBONI Tsémah 06 12 12 22 46

#### 92 - ASNIERES - BOIS COLOMBES

Mme GERSHOVITZ 06 87 69 92 91

#### 92 - CHATILLON

M. MIMOUN Tsion 07 63 14 91 35

#### 92 - CHAVILLE

Mme BENECH 06 60 25 52 42

#### 92 - GARCHES - S. CLOUD

M. ZEKRI Mendy 06 12 26 57 69

#### 92 - LEVALLOIS

Mme ELBAZ 06 02 23 76 47

#### 92 - MONTROUGE

Mme MIMOUN 06 64 48 64 33

#### 92 - NANTERRE

Mme NACCACHE 06 50 07 37 28

#### 92 - RUEIL MALMAISON

M. TOUBOUL Mendel 06 76 06 93 54

#### 92 - SCEAUX

Mme MIMOUN 06 06 77 27 73

#### 92 - SEVRES

M. FRAENKEL Mendy 06 13 87 11 97

#### 92 - SURESNES

M. OUAKI Menahem 06 26 68 42 58

#### 93 - AUBERVILLIERS

M. GANSBURG Binyamin 06 59 98 07 70

#### 93 - LES LILAS

Mme SARFATI 06 61 50 35 47

#### 93 - PAVILLONS SOUS BOIS

M. BEN NEPHTALI David 07 67 08 97 29

#### 93 - NOISY LE GRAND

M. BENCHETRIT Tsémah 06 49 83 18 45

#### 93 - ROMAINVILLE

Mme SEBAG 06 17 22 63 94

#### 93 - VILLEPINTE

M. BISMUTH Yossef 06 63 65 33 45

#### 94 - ALFORTVILLE

M. FELDSTEIN 'Haïm 06 13 30 68 81

#### 94 - ARCUEIL

Mme GOLDBERG 06 95 39 84 55

#### 94 - BRY SUR MARNE

M. ASSERAF Israël 06 20 69 24 72

#### 94 - BONNEUIL SUR MARNE

M. ALTABE Yossi 06 65 73 41 30

#### 94 - CHOISY LE ROI

Mme BENSOUSSAN 06 21 82 18 57

#### 94 - CRÉTEIL

M. MELLUL Michael 06 50 97 35 28

#### 94 - JOINVILLE LE PONT

Mme MOATY 06 21 69 65 04

#### 94 - NOGENT SUR MARNE

M. LASRY Mendy 06 49 40 08 76

#### 94 - S. MANDÉ

- 19 rue du Cdt René Mouchotte

M. ALTABE Itshak 06 95 27 75 25

- 48 rue S. Marie

M. Elezam H. 07 68 77 98 71

#### 94 - VILLEJUIF

M. ZERBIB Lévi 06 50 93 01 38

#### 94 - S. MAUR

Mme DROOKMAN 06 19 61 41 94

#### 94 - VILLENEUVE S. GEORGES

M. LUBECKI Schnéor 06 13 83 31 05

#### 95 - DOMONT

M. ALTABE Haïm 06 24 17 81 00

#### 95 - GOUSSAINVILLE

M. HABIB David 07 81 27 63 16

#### 95 - MONTMAGNY - GROSLAY

Mme SITBON 06 26 31 63 52

#### 95 - S. BRICE SOUS FORÊT

M. AMRAM Chalom 06 61 99 59 74

#### 95 - S. GRATIEN

Mme ABRAHAMI 06 29 23 52 27

#### 95 - SOISY SOUS MONTMORENCY

M. ABRAHAMI Dov 06 50 05 77 74

Possibilité d'inscription  
en cours d'année